GUIDE DU MANAGER

# Système de management de la sécurité routière

CIMAT
Ciments de l'Atlas

# Système de management de la sécurité routière

CIMAT
Ciments de l'Atlas

## SOMMAIRE


- Avant-propos *5*
- Les 5 piliers du système de la sécurité routière de CIMAT *6*
- Les Valeurs de CIMAT *12*
- La politique QSE CIMAT *14*
- La charte sécurité routière CIMAT - Transporteurs *16*
- Les règles de base de la sécurité routière *18*
- Les procédures :
  1) Procédure de sélection des transporteurs *20*
  2) Agrégation des chauffeurs *22*
  3) Gestion des véhicules *24*
  4) Organisation des déplacements et des trajets *26*
  5) Les infrastructures d'accueil *28*

# AVANT-PROPOS

La prévention du risque routier et le respect de la réglementation de circulation, deux composantes incontournables pour faire évoluer favorablement les comportements des usagers de la route.

En vue d'améliorer ses performances en matière de sécurité routière, et impliquer ses partenaires de transport dans une démarche globale basée sur la prévention et sur le respect de la réglementation, CIMAT a mis en place un système de management de la sécurité routière, dont l'objectif est de prévenir les accidents et incidents routiers en relation avec les activités de transport.

Les prestataires de transport se positionnement dans ce système de management, comme partie intéressée pertinente, contribuant avec CIMAT à la mise en œuvre effective des axes suivants :

- La conformité réglementaire liée aux prestations de transport
- L'analyse du risque routier et l'organisation des déplacements
- La formation et la sensibilisation régulière des chauffeurs
- La mise à niveau du parc
- La gestion des infrastructures
- Le pilotage et l'évaluation des performances

Ce guide est destiné aux dirigeants des sociétés de transport routier qui travaillent en collaboration avec CIMAT, il contient toutes les informations relatives au système de management de la sécurité routière.

# Les 5 piliers du système de management de la sécurité routière à CIMAT

Prévenir le risque routier est un véritable enjeu social et économique pour CIMAT et pour ses partenaires de transport.

Face à cet enjeu, CIMAT a décidé d'incorporer la sécurité routière dans son système de management intégré, certifié ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Le système de management de la sécurité routière « SMSR » piloté par CIMAT s'inspire des standards internationaux en matière de prévention routière en entreprise, et s'articule autour de 5 principaux axes :

## Axe N1° : Management et Communication

Les exigences en matière de sécurité routière à CIMAT s'appliquent principalement pour les activités de transport de MP, de produits semi finis et produits finis inter-sites. Ce système repose sur une politique et sur un engagement mutuel de CIMAT et des parties intéressées. Cet engagement matérialisé par la signature d'une charte sécurité routière, fournit le cadre pour la réalisation d'une analyse préalable du risque routier et la mise en œuvre effective des dispositions liées à la gestion des véhicules, l'organisation des déplacements, le management des compétences et la gestion des infrastructures d'accueil.

La réussite de ce système repose également sur un ingrédient phare, celui de la communication, à savoir :

- La communication envers les conducteurs : planning des déplacements, conditions de circulation, affichage et signalétique, campagnes de sensibilisation, l'usage du téléphone pendant la conduite.
- La communication de la part des conducteurs : remontée d'incident routier, alerte sur l'état mécanique du véhicule ou sur un manquement de dispositifs de sécurité, partage d'information utile, analyse d'un accident, retour d'expérience.

## Axe n° 2 : Organisation des déplacements

L'organisation des déplacements est d'une importance capitale dans la démarche de prévention routière. Elle consiste à identifier et évaluer d'une manière régulière le risque routier sur l'ensemble des itinéraires empruntés par les transporteurs, à définir les règles et moyens visant à réduire l'exposition des chauffeurs, à planifier et à préparer les déplacements ans le respect du code de la route, mais aussi à contrôler le comportement du chauffeur et le respect de la planification du déplacement par le biais de système de géolocalisation embarqué.

## Axe n° 3 : Gestion des véhicules

La démarche de prévention routière implique de mettre en place des procédures de contrôle du bon état des véhicules utilisés, de réparation des défectuosités constatées et d'entretien préventif.





Par conséquent, seuls les véhicules répondant aux conditions minimales de sécurité routière prédéfinies par CIMAT seront autorisés d'accès à ses sites et validés pour les missions de transport auxquelles ils sont affectés.
Dans cette optique et au-delà des visites techniques réglementaires, des vérifications seront menées par des agents qualifiés de CIMAT, leurs constatations seront enregistrés sur le carnet de bord du véhicule et transmises systématiquement au prestataire pour engager les corrections nécessaires.

De son côté, le prestataire doit garantir une bonne gestion de son parc véhicule, dont il est propriétaire, ou éventuellement celui appartenant à la sous-traitance.

## Axe n° 4 : Agrégation des chauffeurs

Un chauffeur agrégé par CIMAT est un chauffeur qui satisfait aux exigences légales et réglementaires, dont celles liées à sa fonction en tant que conducteur professionnel, et celles liées au respect du code de travail par son employeur. Il est aussi appelé à suivre les modules de formation et de sensibilisation sur la sécurité routière définis par CIMAT en vue d'obtenir un badge d'accès. Ce badge, d'une durée de validité déterminée, retrace l'historique du chauffeur en matière de sensibilisation et d'infractions.

## Axe n° 5 : Les infrastructures d'accueil

CIMAT a mis en place les infrastructures nécessaires pour faciliter l'accès et la circulation en sécurité des camions à l'intérieur des sites, ainsi que les autres opérations associées aux activités des transporteurs, tel que le déchargement, le bâchage / débâchage …etc. Il s'agit des parkings aménagés, aires de repos pour les chauffeurs, plateformes de bâchage et débâchage, zones de déchargement, plans de circulation, séparation des flux piétons véhicules, éclairage, signalétique et tout autre équipement de sécurité.

# Les 5 axes du système de management de la sécurité routière à CIMAT

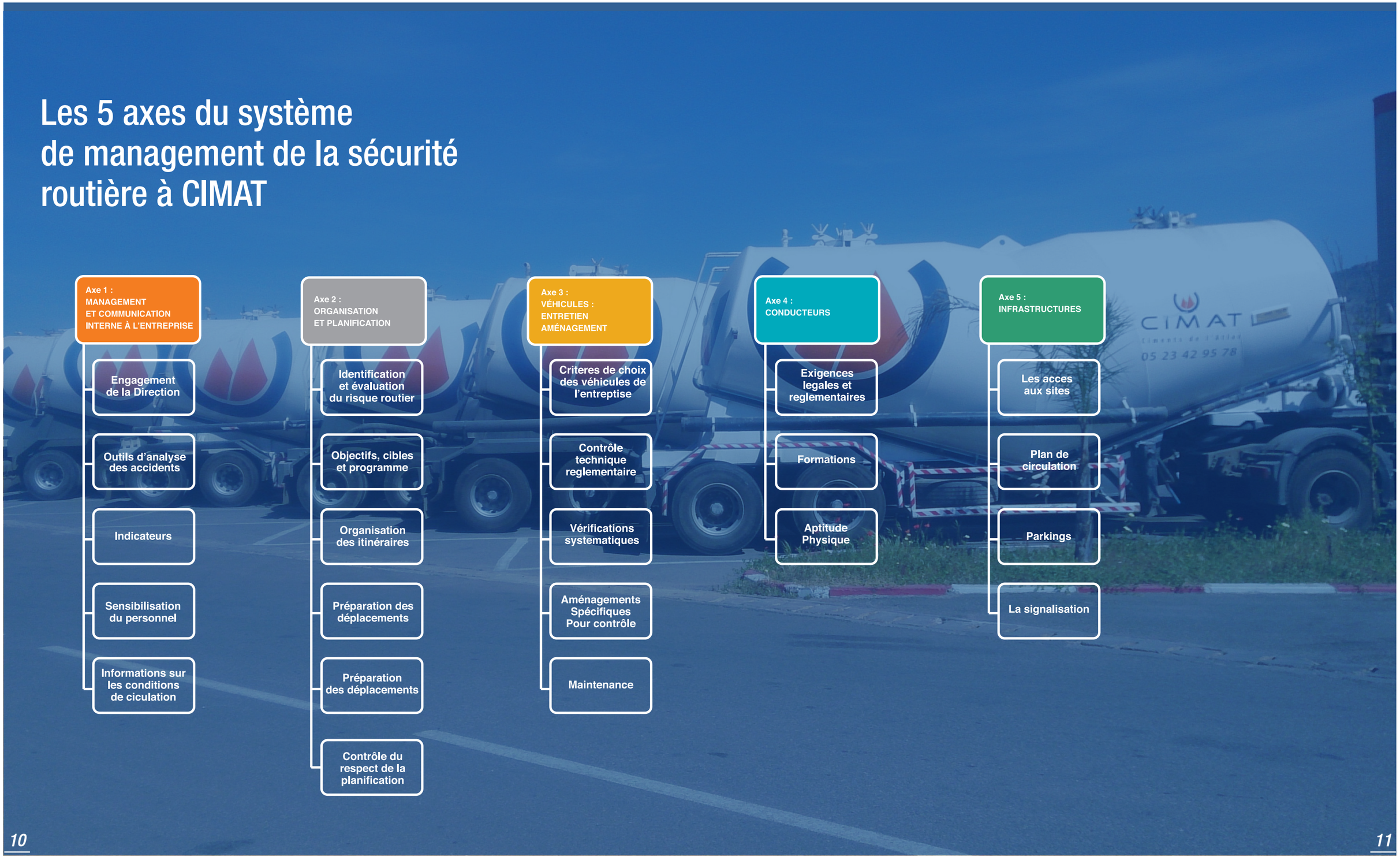

# Nos valeurs

## Responsabilité :

Notre engagement à long terme pour le développement durable vise à combiner la rentabilité et la performance économique avec la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie pour les générations présentes et futures.

## Intégrité :

Nous accordons au comportement éthique une place centrale au sein de toutes nos activités.
Nous obtenons la confiance de nos partenaires et des différentes parties prenantes par le respect de nos engagements.
Notre engagement quotidien est d'agir avec le respect, l'honnêteté et la transparence.

## Efficacité :

Nous plaçons l'excellence opérationnelle au cœur de nos préoccupations quotidiennes en combinant l'expertise technique à une gestion rigoureuse de nos coûts nécessaires pour être un producteur de matériaux de construction efficace et efficient.

Nous ajoutons la valeur en livrant d'une manière régulière des produits de grandes qualité et des services personnalisés à chaque segment de marché.

## Détermination :

Nous sommes guidés dans notre quotidien par une forte orientation pour l'atteinte des résultats et la réalisation de nos objectifs dans le respect du principe de la responsabilité.

# Politique Qualité, Santé et Sécurité au Travail et Environnement de Ciments de l'Atlas (CIMAT)

CIMAT
Ciments de l'Atlas

Le : 09 Janvier 2017

**Politique Qualité, Santé et Sécurité au Travail et Environnement de Ciments de l'Atlas (CIMAT)**

Le développement durable étant au cœur de la stratégie d'évolution de Ciments de l'Atlas, l'entreprise a décidé de s'engager dans une politique intégrée Qualité, Santé et Sécurité au Travail et Environnement.

En effet, dans un contexte de marché de plus en plus concurrentiel et exigeant, cette démarche se veut clairement orientée vers la satisfaction de nos parties intéressées pertinentes et l'amélioration continue de nos performances.

Pour cela, la direction de Ciments de l'Atlas s'appuie sur les axes suivants :

- Instaurer et maintenir une relation de confiance avec nos clients basée sur l'écoute, la compréhension continue du marché et la satisfaction de leurs exigences et attentes ;
- Assurer la conformité de nos produits par rapport aux normes marocaines et améliorer sans cesse la qualité des services fournis à nos clients ;
- Etre en conformité avec les exigences légales, réglementaires et autres exigences auxquelles nous avons souscrit ;
- Prévenir toute nuisance à l'environnement, maîtriser la gestion de nos déchets et contribuer à la préservation des ressources naturelles ;
- Prévenir les risques liés à la santé et sécurité au travail, pour l'ensemble de nos collaborateurs et pour toute personne ayant accès à nos sites, ainsi que les risques liés à la sécurité routière ;
- S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue nous permettant d'accroitre nos performances et notre compétitivité.

Pour garantir la réussite de cette politique, le management de Ciments de l'Atlas s'engage à :

- Soutenir cette démarche Qualité, Santé et Sécurité au Travail et Environnement et la porter avec conviction auprès de tous les collaborateurs ;
- Communiquer cette politique à l'ensemble des parties intéressées pertinentes ;
- Renforcer et mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement de cette politique ;
- Assurer la revue du système de mangement Qualité, Santé et Sécurité au Travail et Environnement afin d'améliorer en permanence son efficacité.

**Le Vice-Président** **Le Directeur Général**

Capital social 1 200 000 000 MAD ; Tél. : 05.22.67.75.00 - Fax : 05.22.35.26.53
Siège social : **28 Lotissement La Colline II Sidi Maarouf**- Casablanca - 20150 - Maroc
IF: 1681591; RC: 166227; CNSS: 7522594; Identifiant TP: 31590165

# La charte sécurité routière CIMAT – Transporteurs



## CHARTE SECURITE ROUTIERE
## CIMAT et ses partenaires de transport

Conscients des risques des activités de transport routier, de l'impact des facteurs organisationnels, techniques et humains sur les performances opérationnelles de ces activités, et particulièrement sur la conduite, des conséquences néfastes tant matérielles que morales engendrées par les accidents de la route, et enfin de la nécessité de construire une culture de prévention impliquant l'ensemble des acteurs de la chaine logistique,

Ciments de l'Atlas et ses partenaires de la profession du transport, expriment leur volonté à adopter ensemble la présente charte pour la promotion et le développement de la sécurité routière.

Cette charte s'articule autour des axes suivants :

1° Adopter un comportement routier responsable et contribuer à réduire le risque des accidents sur les routes;

2° Respecter la réglementation en vigueur associée aux volets administratifs et opérationnels.

3° S'assurer de la qualification des chauffeurs, et mettre en œuvre des programmes de formation, de sensibilisation et de développement de compétences adéquats ;

4° S'assurer en permanence de la conformité des véhicules et des équipements associés, des infrastructures dans les sites, et les maintenir dans un état sûr, sécurisé et opérationnel ;

5° Respecter les procédures de travail relatives à la gestion du transport routier, établies par CIMAT ;

6° Mettre en place un système de gestion des déplacements à travers l'analyse du risque routier des itinéraires et le recours à la géolocalisation ;

7° Maintenir une communication transparente, sur les incidents routiers, les bonnes pratiques, et sur les performances sécurité routière, favorisant le partage d'expérience.

8° Mettre en place un système de monitoring, de suivi et d'évaluation des performances en matière de sécurité routière.

| CIMAT | Societé |
|---|---|
| ..... | ..... |
| Signature | Signature |

Casablanca, le .....

# 1 Procédure de sélection des transporteurs

Les prestataires de transport sont considérés comme partie prenante dans le système de management de la sécurité routière mis en place par CIMAT, de ce fait, leur sélection tiendra compte de l'ensemble des exigences en matière de sécurité routière.
La relation entre CIMAT et ses partenaires de transport repose sur :

**1)** Un cahier des charges spécifique à la prestation de transport ;

**2)** L'analyse du risque routier, et sa communication à travers un protocole de sécurité

**3)** Un processus d'évaluation des performances en sécurité routière.

**Expression du besoin et établissement du cahier des charges**

↓

**Choix du prestataire et Etablissement du contract**

↓

**Sensibilisation du prestataire au SMSR**

↓

**Signature du protocole de sécurité**

↓

**Evaluation annuelle du prestataire**

# 2 Agrégation des chauffeurs

Un accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement. D'après plusieurs recherches, les facteurs humains tels que les erreurs d'exécution, les erreurs de perception, l'incapacité momentanée ou bien le manque de compétence, seraient en cause dans plus de 90% des accidents.
Dans ce cadre, CIMAT a mis en place une procédure de choix et de suivi des chauffeurs, afin de s'assurer de leur qualification.

Cette procédure s'articule autour des éléments suivants :

- La définition d'une liste d'exigences réglementaires à remplir par le chauffeur.
- La validation des nouveaux chauffeurs par CIMAT, notamment l'exigence d'une formation initiale chez les centres agréés.
- La mise en place d'un système de suivi des comportements des chauffeurs au sein des sites, plateformes et sur les trajets.

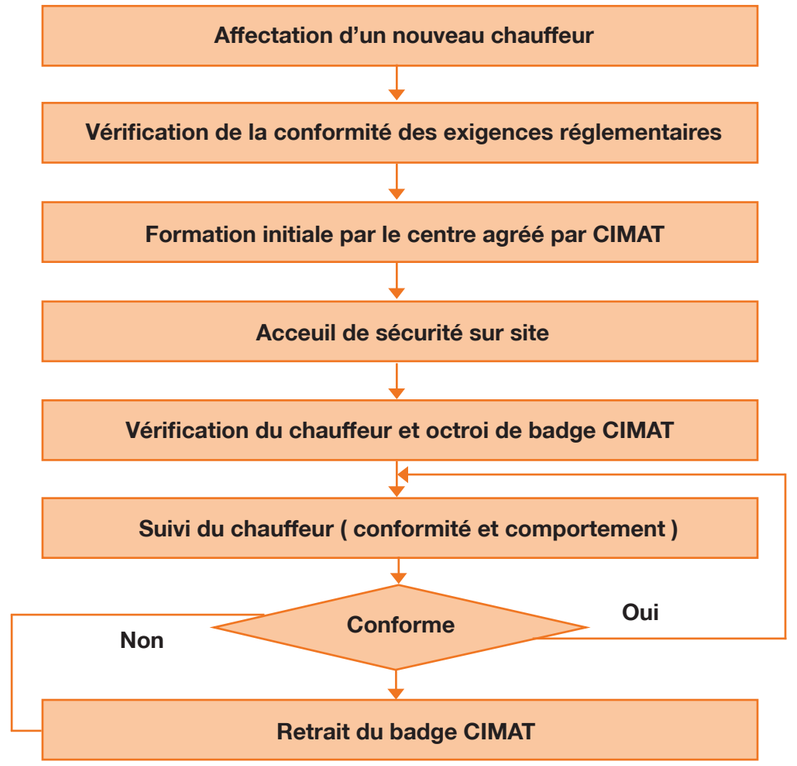

# 3 Gestion des véhicules

L'état du véhicule,  l'inadéquation des caractéristiques à l'utilisation prévue, l'absence de dispositifs de sécurité, sont autant de facteurs qui peuvent causer un accident, voire même aggraver sérieusement ses effets.

Pour s'assurer que seuls les véhicules conformes et adéquats sont utilisés, CIMAT a mis en place une procédure de choix et suivi des véhicules des prestataires de transport. Les principales préconisations de cette procédure sont les suivantes :

- La définition d'une liste des exigences réglementaires des camions.
- La validation des nouveaux camions par CIMAT, notamment l'exigence d'un contrôle de conformité de l'état mécanique par des centres contractés.
- La mise en place d'un système de suivi de l'état mécanique des véhicules au niveau des entrées des sites de CIMAT, ainsi que sur les trajets.

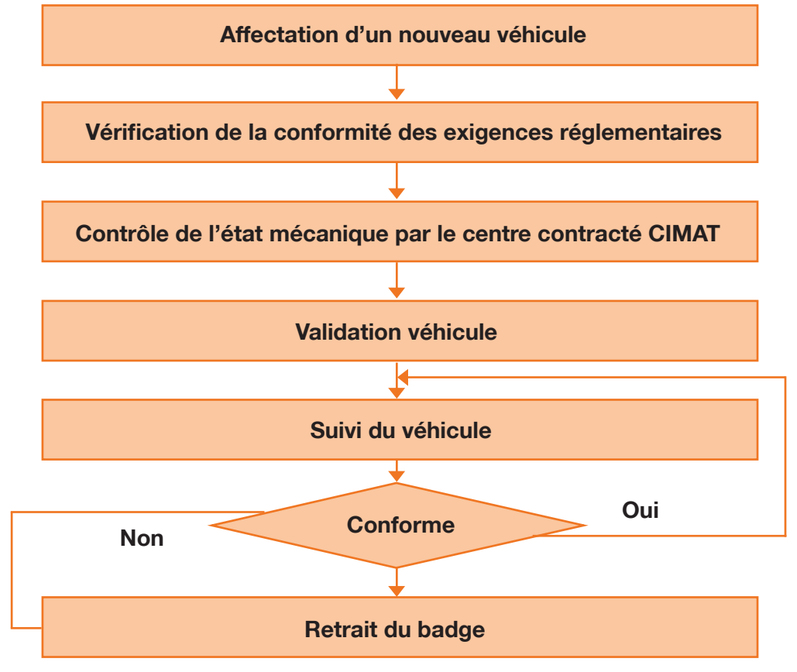

# 4 Organisation des déplacements et des trajets

La gestion efficace et rationnelle des déplacements des véhicules est primordiale pour la réussite de notre système de management de la sécurité routière. Une bonne maîtrise des flux des différents véhicules travaillant pour le compte de CIMAT est envisagée par la mise en place des dispositions suivantes :

- L'identification au préalable des itinéraires sécurisés et optimaux
- La planification et l'affectation des itinéraires
- La prise en compte des aspects importants en matière de sécurité routière, dans la planification des déplacements, tels que les conditions météorologiques, le trafic routier et autoroutier, l'état des routes …etc.
- L'utilisation des systèmes de géolocalisation dans le suivi du respect de la planification des déplacements effectués par nos prestataires.

**CARTOGRAPHIE DES DÉPLACEMENTS**

**ELABORATION DES PLANNINGS MENSUELS**

**ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES DÉPLACEMENTS**

**SUIVI DE RÉALISATION DE LA PLANIFICATION**

# 5 Les infrastructures d'accueil

L'infrastructure routière est une composante essentielle dans la sécurité routière. En effet, l'état de l'infrastructure influe fortement sur l'aptitude du conducteur à manœuvrer le véhicule en sécurité et sur sa capacité à anticiper les dangers.

Il est important, dans ce chapitre, de distinguer entre deux types d'infrastructures :

**A-** Les infrastructures liées au réseau routier local (routes, autoroutes, aires de repos, signalisation routière …)
**B-** Les infrastructures mis en place par CIMAT au niveau de ses sites, carrières et plateformes. (Parking, aire de repos, plateformes de bâchage/ débâchage, zones de chargement /déchargement, Accès, Plans de circulation, signalisation…)

Les infrastructures de type (B), dont CIMAT assure l'aménagement, le contrôle et l'entretien, sont gérées suivant des procédures documentées, conformément aux normes applicables, afin d'offrir aux conducteurs un maximum de confort et de sécurité pendant la conduite.

Les actions mis en œuvre par CIMAT par rapport aux infrastructures concernent :

- L'étude et l'identification des flux de circulation par type de transporteurs et des passages piétons dans les sites de CIMAT
- La mise en place d'une signalisation routière nécessaire pour rappeler les obligations, les avertissements de risque et les interdictions dans les sites CIMAT
- La mise en place de plateformes sécurisées pour les opérations de bâchage et débâchage
- Le contrôle et la mise à niveau systématique des zones de déchargement
- L'aménagement des aires d'accueil pour les chauffeurs

CIMAT
Ciments de l'Atlas

28, La Colline II, Sidi Maarouf - Casablanca - Maroc
Tél. : +212 5 22 67 75 00 - Fax: +212 5 22 35 26 53
www.cimat.ma